



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

IA IPR EPS

Affaire suivie par :
Jean-Luc Cournac
Pierre-Etienne Tailfer
IA-IPR EPS
Tél : 04 72 80 63 38
Mél : jpr@ac-lyon.fr

92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon Cedex 07

Lyon, le 20 février 2023

Monsieur le secrétaire général de l'académie de Lyon,

Les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques
régionaux d'éducation physique et sportive

À
Monsieur / Madame le chef d'établissement
Du Clg Pu Léonard de Vinci
De Chassieu

Objet : Suivi de votre section sportive scolaire **Badminton 2022-2023**

Le comité de pilotage académique des sections sportives scolaires a examiné le fonctionnement de votre section sportive scolaire, en s'appuyant sur la définition, les exigences et le cahier des charges parus dans la circulaire parue le 30 avril 2020 au bulletin de l'éducation nationale n°18.

Ce bilan a été validé par monsieur le recteur.
Le comité de pilotage des sections sportives scolaires accorde son renouvellement.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la gestion de votre section sportive scolaire, au regard des points de conformités attendus :

- La section répond à l'ensemble des points de conformité.

Nous souhaitons souligner les points indiqués ci-dessous, jugés remarquables dans votre dossier :

- La section participe à une action éducative
- La section participe à une action de formation
- La section est mixte

Nous souhaitons souligner le ou les point(s) indiqué(s) ci-dessous, jugé(s) à améliorer dans votre dossier :

- La section répond à tous les points de qualité.

Cette section sportive est reconnue via le label de qualité des sections sportives du Rhône (de 1 à 5 étoiles) :

- **5 étoiles**

La convention de votre section sportive scolaire est à jour.

Cette section est de catégorie 3 et de fait vous pouvez intégrer plus de 2 élèves en dehors de votre zone de carte scolaire dans la limite des places disponibles.

Si un ou plusieurs points sont signalés, il est nécessaire de les mettre en conformité afin de répondre au cadre légal des sections sportives scolaires.

Vous pouvez vous adresser à M. Philippe Bouzonnet, conseiller technique départemental EPS du second degré auprès de l'IA-DASEN qui est à votre écoute : ce.ia69-cmeps@ac-lyon.fr

Attention, après un second avertissement, le COPIL prendra ses responsabilités si les points de non-conformité signalés n'ont pas été pris en compte.

Comme stipulé dans le courrier en date du 02 décembre 2022, nous vous rappelons que monsieur le recteur demande à tous les établissements possédant une ou plusieurs sections sportives scolaires de déposer leur candidature pour obtenir le label "génération 2024, s'ils ne sont pas déjà labellisés.

Les IA-IPR d'EPS

Jean-Luc Cournac
Marc Esteveny
Isabelle Rongeot
Philippe Sbaa
Pierre-Etienne Tailfer

Pour le recteur et par délégation,
le Secrétaire Général de l'académie

Olivier Curnelle